



Casser un contrat employeur en alternance

Par **coco15191**, le **06/04/2016 à 17:20**

bonjour,rnrnje finie l'école le 30.06.16 au bout de 2 ans bts immobilier en alternance. Mon contrat employeur finie le 30.08.16 je ^peux casser mon contrat employeur pour gagner plus ailleurs ? merci

Par **morobar**, le **06/04/2016 à 18:08**

Sauf si vous avez déjà une touche solide, mieux vaut conserver le contrat en cours, voire avec cet employeur négocier un contrat en CDI.rnNe pas oublier que les débutants sont embuchés en CDD avec des salaires assez faibles.

Par **Lag0**, le **06/04/2016 à 21:25**

Bonjour coco15191,rnQuel type de contrat avez-vous que vous voulez "casser" ?rnJe suppose que c'est un CDD.rnVous ne pouvez le rompre que si vous avez trouvé ailleurs un CDI, mais pas pour un autre CDD. Ou alors par accord amiable avec l'employeur.